Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20261001-D2026_06_142-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1er octobre 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 25 septembre 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 1er octobre 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents : Florence ADAM, Thomas ALLAIN, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Didier BOUGET, Marie-Claire BRAULT, Matthieu CHANEL, Ronan COUDRAIS, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Valérie DUVAL, Nathalie EDOM, Marie-Josèphe FERRIER, Loïc HERVOIR, Delphine HINRY, Patrick JUMEL, Didier LE CHENECHAL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Christian LEPRETRE, Odile MAUNY, Marie-Anne MONVOISIN, Delphine NORMAND, Nelly PIERSON, Rémi PITRÉ, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Pierre-Yves REBOUX, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Mireille SALMON, Mickaël TANGUY, Nicolas TEXIER, Françoise UGUET, Christophe VERON.

Pouvoirs :
Pierrick AUFFRAY donne pouvoir à Régis BAUNIN
Jocelyne BLANCHARD donne pouvoir à Matthieu CHANEL
Ronan BOYET donne pouvoir à Vincent DUCLOYER
Arnaud CHAUVIN donne pouvoir à Florence ADAM
Audrey GROSHENY donne pouvoir à Nadine EDOM
Kristelle JUILLET donne pouvoir à Pierre-Yves REBOUX
Michèle MOTEL donne pouvoir à Patrick JUMEL
Christophe ROUL donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
Roger MORAZIN donne pouvoir à Marie-Claire RUAULT

Absents excusés : Pierrick AUFFRAY, Jocelyne BLANCHARD, Ronan BOYET, Arnaud CHAUVIN, Julie FAUDET, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Kristelle JUILLET, Maela LE CORRE, Nelly LUC, José MERCIER, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Christophe ROUL, Jean-Marie RYO, Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Didier LE CHENECHAL

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 39 Pouvoirs : 9 Absents excusés : 16	Délibération n°2026-06-142 Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRACL) 2026 lié à la concession d'aménagement de la ZAC du Mafay

La SNC des Noës est concessionnaire de la ZAC du Mafay depuis le 04 janvier 2023.

Conformément à l'article 29 du traité de concession et aux articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année pour approbation, un Compte Rendu

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20261001-D2026_06_142-DE

d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) comportant :

- Le bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses, et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses à venir,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses restant à réaliser,
- Le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

Le traité de concession prévoit que le bilan d'activité soit arrêté au plus tard au 30 juin de chaque année.

Bilan de l'activité entre le 15/06/25 et le 15/06/26
La SNC des Noës a procédé à la réalisation de trois études complémentaires pour consolider le dossier de demande de DUP au regard des avis formulés par la MRAe sur l'étude d'impact environnemental.
Afin de permettre la prise en charge complète par VHBC, de la procédure de DUP, un avenant a été signé entre VHBC et la SNC des Noës le 23/05/2025.

Bilan financier au 15/06/26
Au 15 juin 2026, la SNC des Noës avait dépensé au total 31 365 €. Au cours de la dernière année écoulée, les études engagées par la SNC des Noës représentent un montant de 20 755 €.

Aucune recette n'a été réalisée au 15 juin 2025 puisque la ZA n'a pas encore été aménagée.

Avis de la commission Développement économique du 07/09/2026 : favorable
Avis du Bureau communautaire : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte-rendu d'activités établi au 15 juin 2026 présenté par la SNC des Noës.**

Annexes obligatoires :
A10 : compte-rendu annuel à la collectivité au 15/06/26
A11 : plan parcellaire de la ZAC
A12 : plan d'aménagement au 15/06/26
A13 : Planning général au 15/06/26
A14 : Bilan prévisionnel au 15/06/26

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 9 octobre 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

